

@ctu.mict

Flash d'info de l'UfmiCT CGT n° 124

Syndiqué-e pour soutenir mon engagement professionnel



Mercredi 16 avril 2014

... **Edito**

Notre camarade **Laurence Tinière** est décédée à la suite d'un long combat contre la maladie. Elle a été membre du Bureau de l'UfmiCT et de la CFC fédérale. Elle était très attachée à l'UfmiCT et au syndicalisme spécifique. **Nous pensons à elle !**

Sommaire :

Edito : Psychologues

Orga : Congrès de l'Ugict-CGT

Revendic : IBODE / Ordres professionnels / Masseurs Kiné / HCPP / enquête

laboratoires / dates réunions collectifs /

UGICT : Débat littéraire de l'Ugict-CGT

Journée d'action « psychologues » du 10 avril

Nous avons été reçus au ministère de la santé. Nous présentons les revendications établies en intersyndicale, avec la CGT seule la CFTC a déposé un préavis de grève. Nous abordons en premier lieu la question des salaires et de la précarité. Sur la résorption de la précarité, nous demandons un geste fort du gouvernement, la réponse de la DGOS est : trois circulaires incitatives et de l'augmentation de l'ONDAM prenant en compte le surcoût de cette mesure, mais qui ne sera pas fléchée. Nous demandons que ce soit dans les crédits fléchés. Le problème reste entier pour les postes inférieurs à 50%. Au sujet de la structuration de la profession, actuellement, il y a 89 établissements inscrits dans l'expérimentation. Un comité de suivi aura lieu en mai ou juin. Concernant la gratification des stages, l'aveu de manque de budget est très décevant et très insatisfaisant. Pour la CAP n° 2, la fusion dans un même sous groupe cadre et psychologues est plus satisfaisant.

Rencontre ensuite au ministère de la fonction publique. D'entrée notre interlocutrice joue franc jeu et ne voit pas comment dans le contexte actuel de la nouvelle réduction du budget public annoncé, elle pourrait avancer une telle rémunération. Elle ne comprend pas le décrochage salarial dont nous parlons.

Le vaste chantier évoqué en Septembre 2013 de reconstruction des grilles de la fonction publique, nommé Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR), va être long et n'aboutira que d'ici 3 ou 4 ans. Dans ce cadre là une augmentation ne pourra être envisagée qu'en identifiant des responsabilités particulières au sein de l'exercice.

Après-midi : L'assemblée générale avec 500 participants, **un franc succès !!**

La salle Ambroise Croizat de la Bourse du Travail est remplie. Les syndicats Sud, FO, CFTC et SNP ont été obligés de faire le constat que leur analyse de l'impossibilité à mobiliser les psychologues étaient une erreur... Les participants, jeunes dans l'ensemble, avec la présence d'étudiants, ont exprimé leur colère pour l'annulation de la manifestation.

Mais ils ont aussi exprimé leur désarroi par rapport à leur condition d'exercice.

Face à cette volonté de faire savoir au public, aux médias, aux pouvoirs publics leurs difficultés, injonction a été faite aux organisations présentes d'organiser une manifestation unitaire d'ampleur. La question a été posée d'une grève reconductible. Une date est proposée par l'assemblée de reconduire la mobilisation pour le jeudi 19 juin.

L'inter syndicale va préparer ce mouvement, prochain rendez-vous a été pris pour le 16 mai à la bourse du travail

**Grâce à la détermination de la CGT à organiser l'action,
la mobilisation a payé !**

Le point sur l'organisation.

Congrès de l'Ugict-CGT

Article 2 des statuts de l'Ugict-CGT

L'UGICT-CGT est constituée par :

- Les organisations spécifiques de services, d'établissements, d'entreprises.
- Les Unions fédérales d'ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise constituées au sein des fédérations CGT.
- Les Commissions départementales d'ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise constituées au sein des Unions départementales CGT.
- Les syndicats CGT, pour la partie de leurs adhérents affiliés à l'UGICT-CGT, et qui n'ont pas encore mis en place d'organisation spécifique.

Ce sont ces composantes de l'Ugict qui, selon l'article 12 des statuts, mandatent les délégué-e-s (54 pour l'UfmiCT) pour le congrès qui aura lieu cette année du 20 au 23 mai à Dijon... .

Le coin du revendicatif...

IBODE :

Le groupe de travail à la DGOS sur l'élargissement du champ d'exercice des infirmier-es de bloc opératoire a arrêté, pour les anciennes diplômées, une mise à niveau obligatoire dans les 6 prochaines années. Cette mise à niveau serait une formation de 7 jours, payée par l'employeur (accord de la FHF, FHP, FEHAP).

La CGT a rappelé dans sa déclaration liminaire que la demande des IBODE est d'obtenir une exclusivité d'actes, une réelle reconnaissance de la qualification en Master et l'abrogation de l'article 37 de la loi de janvier 2010 pour retrouver la reconnaissance de la pénibilité pour tout le champ infirmier.

La réunion a porté sur la modification du décret d'acte infirmier par un nouvel article (R4311-11-1 du CSP) donnant certaines activités réservées aux IBODE en présence et sous la responsabilité de l'opérateur telles que la suture sous cutanée et cutanée, aide à la réalisation d'une aspiration, aide à la réduction d'une fracture...

L'encart Option d'avril 2014 reviendra notamment sur cette profession.

Ordres professionnels :

Lors de la réunion du HCPP du 3 avril, l'intersyndicale a fait une nouvelle déclaration contre les ordres professionnels. Quelques extraits : Les difficultés de l'ordre des infirmiers à s'intégrer dans le paysage professionnel, et son rejet par une frange importante des infirmiers salariés, ont conduit la ministre à indiquer qu'elle était favorable à ce que le Parlement se saisisse de la question d'une adhésion facultative à l'ordre des infirmiers.... **En tout état de cause, il est rappelé que l'inscription au fichier Adeli (des professionnels de santé) n'est pas conditionnée par l'inscription ordinale.** Les ARS peuvent en conséquence procéder à cette inscription sans exiger au préalable la justification d'inscription au tableau de l'ordre des infirmiers conclut la direction ministérielle. L'intersyndicale appelle au boycott des élections pour le renouvellement des élu-es des conseils départementaux de l'Ordre infirmier. Elle a rappelé ses exigences des effectifs en regard de la charge de travail / l'abrogation de l'article 37 de la loi de juillet 2010 avec la perte de la reconnaissance de la pénibilité / Une réelle reconnaissance de la qualification avec une revalorisation salariale en rapport avec la technicité d'une prise en charge globale du patient et l'engagement constant de sa responsabilité. L'intersyndicale anti Ordres réunie hier en conférence de presse, a rappelé son soutien à la majorité des infirmières irréductibles à l'adhésion à l'Ordre. Une demande d'audience à la ministre par les 7 secrétaires généraux des fédérations santé des syndicats représentatifs du champ public et privé est en cours.

Masseurs Kiné :

Le groupe de travail de réingénierie de la formation initiale des masseurs kiné s'est réuni début avril. Il a entamé le travail sur le programme. Il a été l'occasion, pour la CGT et les autres organisations syndicales, de réaffirmer l'exigence du grade Master et 300 ECTS pour tous les kinés...

HCPP :

La réunion du 3 avril a porté notamment sur des projets de textes concernant les aides soignantes. La CGT a fait une déclaration dénonçant le manque d'anticipation et la non reconnaissance de cette profession.

Enquête sur les laboratoires

Il y a déjà plus de 140 enquêtes retournées représentant une trentaine d'établissements. L'analyse va être menée par le collectif mais il est toujours temps de faire parvenir le questionnaire sur les laboratoires ... A suivre !

Dates des prochains collectifs :

Le collectif sages-femmes est programmé le 6 mai, celui des personnels administratifs (ACH, AMA, AAH) le 12 mai, celui des professions de rééducation le 15 mai, celui des personnels de direction le 16 mai, celui de la profession infirmière le 19 juin, celui des psychologues les 20 et 21 juin, celui des médecins le 21 juin.

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT...

Débat avec Pierre Joxe **Jeudi 24 avril de 12H30 à 14H30** **Salle Mezzanine - Hall des fédérations**

Ancien ministre, ancien président de la Cour des comptes, aujourd'hui avocat, il se penche sur les juridictions sociales avec un nouvel ouvrage. « Soif de justice, au secours des juridictions sociales ». Une juridiction sans palais, à hauteur d'homme, des problèmes des hommes : prud'hommes, tribunaux des affaires de Sécurité sociale, Tribunaux de contentions de l'incapacité, commission départementale d'aide sociale, des tribunaux administratifs... Héritées d'un long passé de luttes d'abord syndicales, puis politiques, ces juridictions doivent être améliorées. Pierre Joxe plaide pour la construction d'un véritable pouvoir judiciaire et d'un ordre de juridictions sociales. Il estime que cette réforme demandera des décennies.

Venez nombreux participer à cette rencontre !



Site de l'UGICT CGT : www.ugict.cgt.fr